

Informations utiles sur la contraception d'urgence au lévonorgestrel

Ces informations sont basées sur l'information professionnelle ainsi que sur les recommandations du groupe interprofessionnel d'experte-s en contraception d'urgence (IENK).

Elles constituent une information complémentaire et ne remplacent pas le conseil personnalisé en pharmacie.

Comment agit la contraception d'urgence orale ?	La contraception d'urgence orale repousse l'ovulation afin d'empêcher une fécondation. Elle agit donc avant qu'une grossesse ne débute. La contraception d'urgence n'interrompt pas une grossesse déjà en cours.
Jusqu'à quand peut-elle être prise et quelle est son efficacité ?	La contraception d'urgence au lévonorgestrel peut être prise jusqu'à 3 jours après un rapport sexuel non protégé ou un échec contraceptif. Plus elle est prise tôt, plus elle est efficace. Le risque de grossesse est fortement réduit, mais il ne peut pas être totalement exclu.
Quels effets indésirables peuvent survenir ?	La contraception d'urgence au lévonorgestrel est très bien tolérée par la plupart des femmes. Les prochaines règles peuvent survenir quelques jours plus tôt ou plus tard que prévu. Rarement, des effets indésirables tels que des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales ou des maux de tête, de la fatigue ou une tension des seins peuvent survenir.
Que faire si je vomis dans les 3 heures suivant la prise ?	Dans ce cas, l'efficacité de la contraception d'urgence peut être réduite. Contactez rapidement votre pharmacie pour savoir si une nouvelle prise est nécessaire.
Que faire si je suis malade ou si je prends d'autres médicaments ?	Dans de rares situations, la contraception d'urgence au lévonorgestrel ne doit pas être prise. Votre pharmacienne ou pharmacien peut vous conseiller et, si nécessaire, vous informer sur les alternatives possibles.
Comment me protéger après la prise ?	La prise d'une contraception d'urgence ne protège pas d'une grossesse lors des rapports sexuels suivants. Utilisez donc une méthode contraceptive fiable, par exemple des préservatifs. Si vous utilisez une contraception hormonale (par exemple la pilule ou l'anneau vaginal), il peut être nécessaire, selon la situation, d'utiliser des préservatifs pendant les 7 jours suivants.
Combien de fois puis-je prendre une contraception d'urgence ?	La contraception d'urgence peut être reprise en cas de nouvel échec contraceptif ou de nouveau rapport sexuel non protégé. Elle ne remplace toutefois pas une méthode contraceptive régulière, car elle est moins efficace pour prévenir une grossesse que des moyens de contraception tels que la pilule ou les préservatifs. Demandez conseil à votre gynécologue ou à un centre de santé sexuelle afin de choisir la méthode contraceptive la mieux adaptée à votre situation.
Suis-je également protégée contre les infections sexuellement transmissibles ?	Non. Seuls les préservatifs protègent efficacement contre le VIH et réduisent le risque de nombreuses autres infections sexuellement transmissibles. Comme ces infections ne provoquent souvent aucun symptôme, elles peuvent passer inaperçues, être transmises à d'autres personnes et mettre votre santé en danger. Faites le « Safer Sex Check » sur www.lovelife.ch afin d'obtenir des recommandations personnalisées concernant la protection et le dépistage.
Que faire si je tombe enceinte malgré la contraception d'urgence ?	Si vos règles ne surviennent pas dans les 3 semaines qui suivent ou si elles sont beaucoup plus faibles que d'habitude, faites un test de grossesse par précaution. Si le test est positif, consultez votre médecin. La contraception d'urgence orale n'a aucun effet nocif connu sur l'enfant à naître.
Que faire si j'allaité actuellement ?	Vous pouvez continuer à allaiter votre bébé normalement. La contraception d'urgence orale ne passe qu'en très faible quantité dans le lait maternel et est considérée comme sans risque pour les bébés allaités.

Coordonnées de contact
(Stempel / Cachet de la pharmacie)

